

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Installer une perfusion pour l'administration de médication I.V. en préopératoire.		NUMÉRO : 2.04
		DATE : Novembre 2005
		RÉVISÉE : Mars 2014
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures thérapeutiques ou la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers, ≥ 14 ans, en préopératoire

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- CHRDL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Appliquer des techniques invasives.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Permettre l'administration de la médication I.V. prescrite en préopératoire.

2. CONDITION D'INITIATION

- Aucune ordonnance individuelle de perfusion au dossier.
- Médication I.V. prescrite en ordonnance individuelle en préopératoire.

3. ORDONNANCE

- Installer une perfusion I.V. de Lactate Ringer en T.V.O.

Si usager identifié comme insuffisant rénal :

- Installer une perfusion I.V. de NaCl 0,45% 500 mL en T.V.O.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Administration de médication I.V. en préopératoire en l'absence de perfusion prescrite.

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Pour l'usager insuffisant rénal connu, utiliser un système d'administration en microgouttes.

5.2. Procédures

- N.A.

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application


- Aviser le bloc opératoire si impossibilité d'installer l'accès veineux et d'administrer la médication préopératoire.

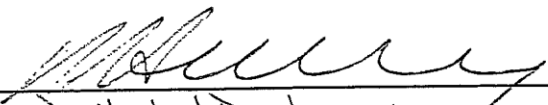
6. SOURCES

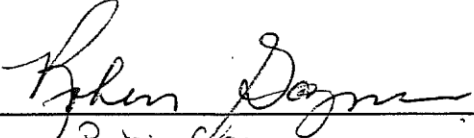
- Consensus des signataires

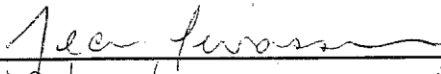
ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Installer une perfusion pour l'administration de médication I.V. en préopératoire.	NUMÉRO : 2.04
	DATE : Novembre 2005
	RÉVISÉE : Mars 2014

Chef du département d'anesthésiologie : 
Date : 2014/3/25 Dr Louis Bolduc

Chef du département de chirurgie : 
Date : 2014/3/19 Dr Michel Dunberny

Directeur des soins infirmiers : 
Date : 2014-03-20 Robin Gagnon

Adoptée par le CMDP : 
Date : 2014-04-09 Dr Jean Bevasseur, président